

Foire aux questions :

➤ Où est situé l'espace-test ?

A Pontoise-les-Noyon dans l'Oise
(25 min de Compiègne, 55 min de la région parisienne).

➤ Qui peut en bénéficier ?

Tout porteur de projet souhaitant s'installer, se diversifier ou se reconverter en maraichage*

➤ Quand pourrai-je intégrer l'espace-test ?

Dès janvier 2026

➤ Pendant combien de temps puis-je tester mon activité ?

La durée du test varie de 1 à 3 ans selon les besoins

➤ Qui contacter pour plus d'informations ?

Clara LEFEBVRE

Chargée de développement PAT au Pays de Sources et Vallées

Campus Inovia (bât.10)

1435 bd de Cambronne - 60 400 Noyon

clara.lefebvre@sourcesetvallees.fr

06.88.07.20.71

www.sourcesetvallees.fr

**Vous souhaitez tester
votre activité de
maraichage sans faire
chou blanc ?**

Avec l'espace-test de Sources et Vallées
vous bénéficierez :

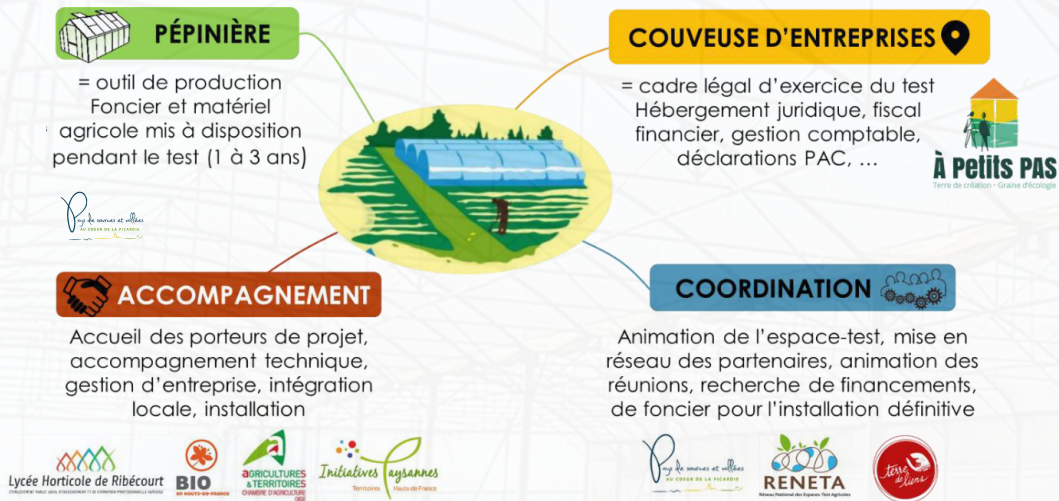
- ✓ Du foncier, matériel et locaux de stockage/vente
- ✓ D'un accompagnement adapté à vos besoins
- ✓ D'un cadre sécurisé pour vous lancer

*Nécessite des prérequis, se renseigner auprès du Pays Sources et Vallées pour en savoir plus.



Qu'est-ce qu'un espace-test ?

C'est un lieu permettant de tester en conditions réelles le futur métier de maraicher. Il permet au porteur de projet d'affiner et de perfectionner son projet professionnel dans un cadre sécurisant, avant création d'entreprise et dans des conditions optimales pour préparer son installation.



Quel accompagnement ?

- ✓ Une couveuse d'entreprises agricoles héberge l'activité durant le test
- ✓ Un accompagnement sur mesure à la création d'entreprise agricole et aux techniques de production maraîchère en BIO
- ✓ Une recherche de débouchés commerciaux et de foncier facilitée

Pourquoi intégrer un espace-test ?

- ✓ Tester son projet (dimensionnement, mode de production, modèle économique) avec une prise de risque limitée à un tarif avantageux
- ✓ Monter en compétence en poursuivant sa formation en toute autonomie (ateliers, retours d'expériences de professionnels)
- ✓ Bénéficier d'un accompagnement technique et entrepreneurial
- ✓ Expérimenter sans risque : pas de mise en péril au niveau financier
- ✓ Faciliter l'accès au foncier pour son installation définitive

Quels moyens matériels ?

- ✓ 4 000 m² de terrain en plein champ
- ✓ 500 m² de serre avec systèmes d'irrigation
- ✓ Engins et matériel agricoles
- ✓ Bâtiment de stockage et lieu de vie
- ✓ Espace vente avec des casiers automatiques
- ✓ Haies de petits fruits rouges